

Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international : Isabelle AMAUGER

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne
pour la période 2021-2027 »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce bordereau présente un panorama des fonds européens dont le Conseil régional aura la gestion de 2021 à 2027 et doit permettre de consolider le socle juridique nécessaire à leur mise en œuvre.

Le panorama dresse un état des différents fonds européens ainsi que des calendriers de mise en œuvre. Bien qu'ayant des échéances différentes, les négociations finales devraient être terminées en 2022 tant pour le FEDER-FSE+, le FEAMPA que le FEADER.

Au total, ces fonds représenteront plus de 1,1 Md€ sur la période 2021-2027. Le Conseil régional souligne l'augmentation par rapport à la programmation précédente mais aussi une réelle complexité de gestion puisque 7 sources de financements sont désormais mobilisables pour la période 2021-2027, en parallèle avec la clôture de la programmation actuelle qui se prolongera jusqu'en 2025.

Le débat de l'assemblée régionale doit permettre d'autoriser le Président du Conseil régional à demander auprès de l'Etat à être Autorité de gestion pour le FEDER-FSE+, à demander la délégation de gestion pour le FEAMPA, d'approuver les lignes directrices du Plan stratégique national pour la PAC 2023-2027 et d'autoriser le Président à demander la délégation de gestion.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Panorama actualisé des financements des fonds européens pour la Bretagne 2021-2027

Le CESER souligne que la présentation sous forme de schémas permet d'appréhender la programmation globale et en particulier l'enchaînement ou la concomitance des calendriers des différentes sources de financements.

Si la gestion des FESI est bien appréhendée par le Conseil régional et un grand nombre de bénéficiaires potentiels, les fonds spécifiques liés à la relance et aux conséquences post Brexit sont plus complexes à saisir. Ainsi le fonds REACT-EU est intégré au FEDER et au FSE de la période mais avec une obligation de dépôt des dossiers de demande au plus tard fin 2023. La Réserve d'ajustement Brexit dont la Bretagne peut bénéficier est gérée nationalement mais des projets financés par le Conseil régional pourront être éligibles. Le CESER souhaiterait connaître les engagements de l'Etat alors que les négociations sont encore en cours au plan national et européen. Le CESER regrette que les montants des investissements portuaires réalisés, ainsi que celui de l'aide versée par le Conseil régional à la Brittany Ferries, et susceptibles d'être remboursés par la Réserve d'ajustement Brexit, ne soient pas précisés.

Le CESER note que le Conseil régional s'inquiète de la capacité à gérer un ensemble de financements tant pour l'Autorité de gestion que pour les bénéficiaires.

Les financements possibles dans le cadre de la Coopération territoriale européenne sur 4 espaces différents sont rappelés ainsi que les programmes gérés directement par la Commission qui bénéficient à la Bretagne. Il aurait été utile de fournir des éléments chiffrés.

A la lecture de ce panorama, le CESER se réjouit que les montants totaux de fonds européens dont la Région pourra bénéficier sont en progression alors que des baisses étaient prévues et auraient pu freiner certains projets. Le CESER reste attentif à la finalisation des négociations qui retarderait le démarrage de la programmation. La période électorale en France pourrait ralentir certains processus.

2.2. Focus sur les différents fonds européens

> Concernant le **FEDER-FSE**, la maquette globale s'inscrit en continuité de la précédente pour répondre aux grands enjeux de la Bretagne. Le CESER approuve la demande de la Région d'être de nouveau autorité de gestion pour assurer la mise en œuvre au plus près des besoins et des acteurs.

> Concernant le **soutien spécifique à la relance REACT-EU**, le Conseil régional rappelle qu'il faut veiller à la bonne articulation de ce financement complémentaire avec les autres fonds, de façon à éviter les doublons, et rappelle l'attention qu'il porte à l'accès à ces financements pour l'ensemble des territoires. Le CESER approuve cette approche territoriale qui a permis à des EPCI volontaires de porter des projets. 56 % d'entre eux ont candidaté. Le CESER aurait apprécié disposer d'éléments complémentaires sur les critères de choix des candidatures et d'une carte permettant de prendre connaissance des territoires concernés.

> Concernant la **PAC**, les travaux du Programme stratégique national (PSN) ne sont pas terminés et le calendrier de la future PAC sera décalé, avec un démarrage en 2023. La présentation par le Conseil régional permet d'identifier les interventions dont il aura la gestion, si l'accord est donné par l'Etat. Le CESER note que les montants du programme FEADER pour la Bretagne sont supérieurs à ceux de la programmation précédente.

Les orientations proposées pour le volet agricole sur la période 2023-2027 apparaissent cohérents avec les grands axes stratégiques mis en avant par le Conseil régional en ce début de mandature (en particulier la priorité accordée à l'installation, ou le soutien à l'agroécologie).

Le CESER insiste sur l'importance de pouvoir disposer en comité de suivi d'une lecture consolidée des actions soutenues au travers de ce deuxième pilier de la PAC, non seulement par la Région, mais aussi par l'Etat, afin de mesurer la façon dont elles s'articulent.

La dimension territoriale du programme LEADER est conservée, avec un appel à candidatures auprès des territoires en 2022 dont le CESER aimerait connaître les contours et critères. Le CESER s'interroge également sur le devenir du réseau rural breton et ses fonctions d'animation de LEADER.

Le CESER se réjouit qu'un accord ait été trouvé avec l'Etat pour un transfert de personnel qui facilitera la gestion des fonds. Il note cependant que cette augmentation de moyens doit aussi s'accompagner de simplification et de mise en œuvre d'outils ad hoc.

Le CESER approuve la demande du Conseil régional de délégation de gestion du FEADER pour la nouvelle programmation. De cet accord dépendra le démarrage de la gestion des aides.

> Le **FEAMPA** s'inscrit dans la continuité de la programmation précédente avec un élargissement à certaines actions, visant à renforcer la dimension d'accompagnement aux transitions de ce programme. C'était l'un des axes identifiés lors du bilan de la programmation précédente, présenté en CORSPA, en cohérence avec les engagements régionaux et européens.

Le CESER approuve la demande du Conseil régional de délégation de gestion du FEAMPA sur l'enveloppe régionale.

A la différence de LEADER pour le FEADER, le volet territorial DLAL du FEAMPA est présenté de manière plus détaillée dans son calendrier et ses critères de sélection. Le CESER relève une légère diminution de l'enveloppe (8 millions contre 8,5 millions dans la programmation précédente), alors que le DLAL voit son champ d'intervention étendu à l'économie bleue, avec six thématiques.

Le CESER sera attentif à la suite des négociations européennes et nationales qui pourraient retarder voire modifier certaines orientations générales. Comme il l'indique dans son avis sur le BP 2022, le CESER espère que le FEAMPA 2021-2027 ne connaîtra pas les retards de la précédente programmation et que la dynamique sera enclenchée dès cette année, alors que le lancement effectif du programme est annoncé au second semestre 2022.



Rapport des délibérations

Date : **lundi 14 février 2022**

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

5- Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027

Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 11h19

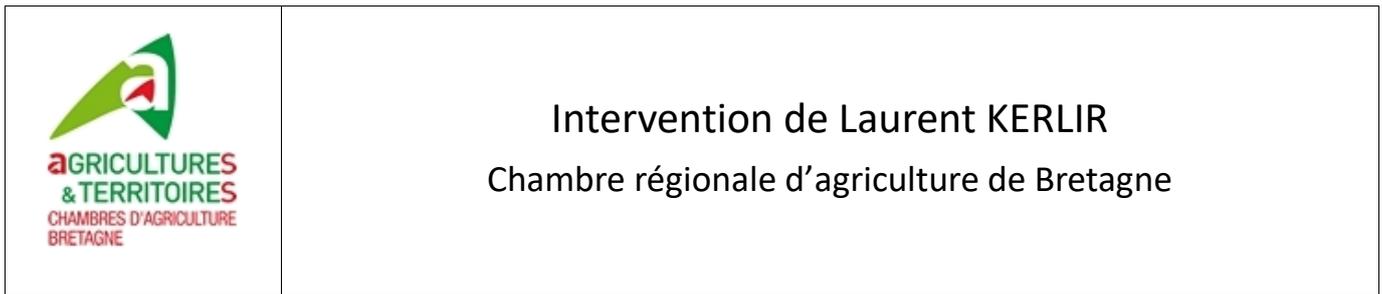
Mode de scrutin : Public

Votants : 98

Voix exprimées : 98

Pour	98 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(CRITT) BAZANTAY Frédéric		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(FO) BONY Céline		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(UZP) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(ID4CAR) CAPITAO DA SILVA Sergio		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(CFTC) CLOAREC Daniel		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CERAFEL) DAGORNE Philippe		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CDGEB) DRISSI M'hamed		1 voix
(CCIR) DUDOT Séverine		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(CFDT) JÉZEQUEL Sophie par procuration à KERBORIOU Edwige		1 voix
(UNSA) JOUNEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(CRAB) KERBORIOU Edwige		1 voix
(FO) KERHAIGNON Annie		1 voix
(NEB) KERHOAS Jean		1 voix
(CRAB) KERLUR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte		1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(UNIV) LE GALL-ELY Marine		1 voix
(Insertion) LE GUEN Ronan		1 voix

(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise	1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan	1 voix
(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne	1 voix
(U2P) LE ROUX Philippe	1 voix
(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLUY Norbert	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(INRAE) LUCAS Héliène	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAURIC Valérie	1 voix
(P QUAL) MERRET Thierry	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLIHA) MORVANT Michel	1 voix
(CRAJEP) NOVAIS-DA-SILVA Antonio Filipe	1 voix
(P QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(COHER) PIRIO Dominique	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(COORD) RENOUARD Anne	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(FO) SIMON Pierrick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(B VIV) TOULLEC Jean-Luc par procuration à DELEUME Marie-Pascale	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

A l'instar de l'avis du CESER, nous nous félicitons de l'augmentation de l'enveloppe globale des fonds européens dont va pouvoir bénéficier notre région pour la période 2021-2027, en particulier de la hausse des crédits FEADER (2nd pilier de la PAC), qui d'après les chiffres présentés dans le document du Conseil régional passerait de 53 M€/an en moyenne sur 2014-2020 à 64 M€ (yc les crédits MAEC surfaciques, estimés à 27 M€/an).

La Région Bretagne prévoit d'utiliser les 189 M€ de FEADER qu'elle aura en gestion sur la période 2023-2027 pour soutenir deux priorités : l'installation (53,5 M€) et la modernisation des exploitations agricoles (49 M€). Ces orientations sont en phase avec celles des chambres d'agriculture de Bretagne. Le renouvellement des actifs et la compétitivité des exploitations agricoles sont en effet au cœur de notre projet stratégique. Il faut désormais que nous travaillions de concert avec la Région pour décliner ces priorités de manière opérationnelle, afin que la mise en œuvre concrète du 2nd pilier de la PAC en Bretagne soit un véritable levier pour renforcer le secteur agricole breton, fragilisé par le contexte de hausse du prix des intrants actuels, et par un manque d'attractivité et de rentabilité structurel. Il s'agit d'un enjeu primordial au regard de l'importance de l'économie agricole et agroalimentaire en Bretagne. Sans un amont solide, compétitif et attractif, tout un pan de l'économie bretonne serait mis à mal, et les conséquences pour la vitalité des territoires seraient dramatiques.

Au vu de la complexité de la mise en œuvre du programme Leader, et des difficultés constatées sur la période en cours pour programmer les crédits FEADER qui lui sont affectés, nous regrettons que dans la future programmation près de 16% du budget FEADER soient fléchés sur ce programme, alors que la réglementation européenne prévoit un minimum obligatoire de 5%. Nous déplorons que le poids de Leader soit supporté uniquement sur le volet non surfacique, et donc par les enveloppes FEADER régionalisées, ce qui revient une fois de plus à sanctuariser les crédits FEADER gérés au niveau national, en particulier les crédits attribués au financement de l'ICHN (indemnité de compensation des handicaps naturels) qui vont concentrer 35% de l'enveloppe FEADER national (3,5 Ms€/9,9 Mds€) et dont une infime partie bénéficie à la Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.